



COMMUNE DE VALRÉAS

Service Etat civil
Dossier suivi par Patrick BAUJARD
Tél. : 04.90.35.30.36 - Fax : 04.90.35.60.70
Courriel : etatcivil@mairie-valreas.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE n° 2024-07/32 portant délégation à Monsieur Daniel BARBER, Conseiller municipal pour la célébration d'un mariage.

LE MAIRE DE VALRÉAS,

VU l'article L. 2122-32 du Code général des collectivités territoriales selon lequel le maire et les adjoints sont officiers d'état civil ;

VU l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, conférant au maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints à des membres du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT l'absence ou l'empêchement des adjoints pour célébrer le mariage de Monsieur [REDACTED] et de Madame [REDACTED], le 10 août 2024 ;

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de fonctions et de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, à Monsieur Daniel BARBER, Conseiller municipal, pour la célébration du mariage de Monsieur [REDACTED] et de Madame [REDACTED] prévu le 10 août 2024.

Article 2 : Dans le champ de sa délégation, Monsieur Daniel BARBER assumera les fonctions d'Officier de l'Etat Civil.


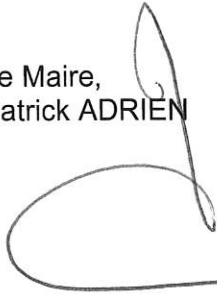
Article 3 : Monsieur le Maire, la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (Gard) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à l'intéressé, transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse, publiée sur le site internet de la ville et annexée au registre des arrêtés de la ville de Valréas.

Fait à Valréas, le 10 juillet 2024

Le Maire,
Patrick ADRIEN

The seal is circular with a double border. The outer border contains the text "MAIRIE DE VALREAS" at the top and "VAUCLUSE" at the bottom, separated by two small stars on each side. The inner circle features a central emblem depicting a building, likely a town hall or church, with a flag flying from a pole in front of it.

Acte certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture, le
de la publication sur le site internet de la ville, le
de la notification à l'intéressé, le